



Fondation
Abbé Pierre
pour le logement
des défavorisés

EXPULSIONS HABITAT INDIGNE CONTENTIEUX DALO

n'attendez
pas qu'il soit
trop tard !

Les permanences d'accompagnement aux droits
de la Fondation Abbé Pierre
vous accueillent, vous conseillent
et vous accompagnent dans vos démarches.



PERMANENCES PACA
D'ACCOMPAGNEMENT AUX DROITS LIÉS À L'HABITAT

04 91 50 65 47

BON À SAVOIR

Les obstacles rencontrés par les ménages mal logés montrent qu'il ne suffit pas d'ouvrir un droit pour qu'il devienne effectif. Il est bien souvent difficile de se saisir des dispositifs, de mobiliser les acteurs compétents, de bénéficier des aides existantes et parfois même d'en avoir seulement connaissance.

C'est pourquoi la Fondation Abbé Pierre met en place dans les départements des Alpes-Maritimes, du Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse **des permanences d'accompagnement aux droits liés à l'habitat**, chargées de vous accueillir, de vous conseiller et de vous accompagner dans vos démarches pour faire valoir vos droits, à l'amiable ou en justice.

Si vous n'avez pas de référent social, ces permanences vous orienteront prioritairement vers les dispositifs de droit commun existants sur votre secteur. À défaut, l'équipe vous accompagnera dans vos démarches.

Si vous bénéficiez d'un suivi social, l'équipe de la permanence travaillera en étroite collaboration avec votre référent.

Agence régionale de la Fondation Abbé Pierre
20, rue Loubon 13003 Marseille

Permanence téléphonique
les mardis et les jeudis matin au **04 91 50 65 47**

www.fondation-abbe-pierre.fr

NOS PARTENAIRES

